Mardi 12 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Conseil National des Professions de l'Automobile et l'Agence de l'eau Seine-Normandie accompagnent les garages qui veulent réduire leurs pollutions

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ont réalisé un film afin de sensibiliser les professionnels de l'entretien et de la réparation automobile aux problématiques des risques de pollution de l'eau et des sols engendrées par cette branche d'activité. Ce film illustre à la fois l'accompagnement financier de l'AESN et l'accompagnement technique du CNPA à travers des exemples de projets éligibles déjà financés et des témoignages de professionnels.

LE CONTRAT "GARAGES", C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un appui technique et financier qui permet aux professionnels de développer des bonnes pratiques environnementales dans les domaines de la gestion des déchets dangereux et des rejets d'eaux industrielles et pluviales.
Un aide financière, pouvant atteindre 60% des montants de travaux engagés par le professionnel, est attribuée pour éviter tout risque de pollutions toxiques diffuses ou accidentelles.
Grâce à un diagnostic sur site gratuit pouvant aboutir à des solutions techniques et à des travaux de mise en conformité, les professionnels gèrent et réduisent les rejets d'eaux souillées, agissent en prévention des pollutions accidentelles, économisent l'eau et investissent dans des technologies propres (fontaine biologique ou recyclage d'eaux de lavage par exemple).

Le CNPA et l'AESN souhaitent que cette vidéo permette de sensibiliser à l'environnement les futurs professionnels dans les centres de formation automobile dédiés aux services de l'automobile dans le cadre de l'organisation de sessions de formation.

Quelques chiffres (2004-2014) sur le contrat "Garages" :

- 4 000 diagnostics environnement réalisés par le CNPA et les divers relais locaux du contrat « garages » (chambres consulaires, animateurs, syndicats d'assainissement, …),
- 800 dossiers de demande d'aides financières validés,
- 8 millions d'euros d'aides à l'investissement pour les professionnels.

Visionner la vidéo sur YouTube après avoir scanné le QR code

Le Conseil National des professions de l'Automobile (CNPA) représente la 5ème branche économique de France avec 130 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables.

Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), établissement public du ministère de l'environnement, a pour missions de financer les actions et les ouvrages qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en favorisant le développement durable des activités économiques, sur le bassin hydrographique de la Seine et de ses affluents.

- L'Agence de l'eau apporte jusqu'à 60 % d'aides financières pour les petites entreprises.
- En 2014, plus de 68 % des 14 000 professionnels automobile du bassin Seine-Normandie avaient mis en place une gestion de leurs effluents concentrés.

En savoir plus :

www.cnpa.fr
www.eau-seine-normandie.fr